

# Fronton

notre ville

N° 3 | Décembre 2012

Journal d'informations municipales



> DOSSIER INTERCOMMUNALITÉ



**Marie-Hélène Champagnac**  
Maire

*En janvier 2013, Fronton fera partie de la communauté de communes du Frontonnais ou CCF, ce qui représente un tournant décisif dans la gestion, l'organisation, l'évolution de notre commune. Ce regroupement des communes est inévitable, puisque la loi a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la date limite pour que toutes les communes soient en intercommunalité. Fronton se regroupe donc avec neuf autres communes du même bassin de vie.*

*La loi a aussi fixé des règles en matière de compétences transférées et de représentation des communes au sein du conseil communautaire. Fronton souhaitait que cette représentation soit proportionnelle à la population. Les communes ont préféré un accord avec deux délégués pour les petites communes et 7 pour Fronton. Dorénavant il faudra décider en conseil communautaire à 35 pour toutes les compétences transférées. (cf notre dossier).*

*Notre commune ne gèrera plus directement nombre de services et travaux, qui seront pris en charge par la communauté de communes. La CCF aura sa propre fiscalité pour faire face aux charges transférées, mais aussi pour réaliser des actions nouvelles.*

*Le principe est la solidarité financière entre les communes. L'avenir nous dira si le principe est satisfaisant pour tous, surtout pour une commune comme la nôtre qui est déjà bien pourvue. En tout cas, je considère qu'il faut raison garder, même en communauté de communes, car le contexte financier pour les collectivités territoriales devient encore plus délicat, avec la diminution des subventions, le gel et bientôt la baisse des dotations d'Etat.*

*2013 sera donc une année de grands changements. Nous aurons à penser différemment, à une autre échelle, avec un projet commun et des décisions prises en conseil communautaire. La commune y perdra de son indépendance, de son autonomie, mais à en croire les législateurs notre territoire devrait y gagner en cohérence, en mutualisant les moyens et en construisant un projet commun. Je formule donc des vœux pour que la communauté de communes du Frontonnais soit à la hauteur de nos espérances et des vôtres.*

**Marie-Hélène Champagnac**  
Maire

### INTERCOMMUNALITÉ P.3 → P.7

- Communauté de communes du Frontonnais
- La voirie dans la communauté de communes
- Logements d'urgence : fin des travaux

### INFOS MUNICIPALES P.8 → P.10

- Les travaux routiers : réalisation 2012 et projets
- Travaux sur départementales
- Inauguration de l'extension du lycée Pierre Bourdieu
- Un « chenil » à Castelnau ?
- Paysage : Inventaire participatif des arbres remarquables
- Ludothèque : ouverture janvier 2013

### FESTIVITÉS P.11 – 12

- Automnale des Arts 2012 : Place à l'imagination et à la création
- Noël des petits Frontonnais
- Quatrième édition du Festival « Des enfants et des livres »

### VIE ASSOCIATIVE P.13

- Nouveau à Fronton

### VIE ÉCONOMIQUE P.14

- Nouveaux commerçants, nouveaux locaux

### EXPRESSION POLITIQUE P.15



#### Fronton, notre ville

Magazine d'information municipale de la Mairie de Fronton  
05 62 79 92 92  
[contact@mairie-fronton.fr](mailto:contact@mairie-fronton.fr)

#### Directrice de la publication

Marie-Hélène Champagnac

#### Responsable de la publication

Jacqueline Coquet

#### Conception, réalisation

[www.placepublique.net](http://www.placepublique.net) | 05 61 41 04 76

Imprimé sur papier PEFC  
(Programme de reconnaissance des certifications forestières).

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

**La Communauté de communes du Frontonnais sera créée en janvier 2013**

## Contexte législatif

La loi oblige les communes, à partir de janvier 2014, à être regroupées au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à fiscalité propre. A cette date, il ne pourra plus y avoir de communes isolées comme c'est le cas aujourd'hui pour les communes du Frontonnais. Les communes du secteur ont donc engagé une démarche de regroupement dans une Communauté de communes afin d'être en accord avec la réglementation.

Une communauté de communes est un établissement public de coopération communale (EPCI) regroupant au sein d'un espace de solidarité plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les conditions de création d'une communauté de communes sont régies par le code général des collectivités territoriales, et par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi Pelissard-Sueur du 29 février 2012 et notamment son article 60. Sur ces bases, la communauté de communes du Frontonnais devrait être créée le 1er janvier 2013.

## Un territoire en devenir

Cette communauté de communes a été créée à partir d'un bassin de vie et non du canton, puisque quatre communes ont déjà rejoint la communauté urbaine Toulouse métropole.

La Communauté de communes du Frontonnais regroupe 10 communes : Bouloc, Castelnau d'Estréfonds, Cépet, Fronton, Gargas, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquières, Villaudric et Villeneuve-lès-Bouloc. Les communes de Villariès et de Labastide Saint-Sernin qui font aussi partie du canton ont fait le choix de rallier d'autres intercommunalités : Villariès, la communauté de communes des coteaux du Girou, et Labastide Saint-Sernin, celle des coteaux Bellevue.

Ces dix communes constituent un vaste territoire de 162 kilomètres carrés, en milieu péri-urbain, avec une population de près de 23 000 habitants. Il s'agit d'un bassin de vie, qui connaît une forte expansion depuis quelques années et qui est appelé à accueillir encore de nouvelles

populations dans les années à venir. A l'horizon de 2030, les prévisions du SCOT Nord indiquent environ 12 000 habitants de plus sur ce territoire, soit 6000 nouveaux logements, avec l'activité professionnelle qui va de pair. C'est dire combien les enjeux sont importants !

Il sera indispensable de poursuivre plus que jamais le développement de l'ensemble des services de proximité et des équipements publics, pour satisfaire les besoins des administrés : crèches, centres de loisirs, aides à la personne, voirie, équipements de loisirs, cuisine intercommunale, office de tourisme,... La communauté de communes qui est projetée sera un excellent moyen pour mieux fédérer nos forces.



## La coopération intercommunale et les syndicats

Depuis longtemps, les communes du canton de Fronton pratiquent l'intercommunalité par leur adhésion à divers syndicats intercommunaux. L'eau, les ordures ménagères, la voirie, l'instruction des actes d'urbanisme, les chantiers d'insertion, la constitution d'une banque de données informatiques,... sont des compétences dont la gestion a déjà été confiée à plusieurs syndicats intercommunaux.

Les compétences de certains syndicats (voirie, ordures ménagères..) seront dorénavant exercées par la communauté de communes du Frontonnais. Le législateur a voulu simplifier les structures administratives, et notamment diminuer le nombre de syndicats. La création de la communauté de communes se traduira donc par la dissolution du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Fronton et du Syndicat à Vocation Multiple de Bouloc. L'intercommunalité de gestion sera remplacée par une intercommunalité de projets de territoire.

# INTERCOMMUNALITÉ

## Un intercommunalité de projets

La phase concrète de la démarche administrative a débuté cet été. Après délibérations des communes et avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), M. le Préfet a pris le 4 juillet 2012 un arrêté portant projet de la future communauté de communes, qui fixe le périmètre et présente le projet de statuts étudié par les élus. Cet arrêté a été notifié aux dix communes concernées qui avaient trois mois pour délibérer.

Le conseil municipal de Fronton a délibéré favorablement sur le périmètre et le projet de statuts le 6 septembre.

Avant la fin de l'année, M. le Préfet, par un nouvel arrêté, procèdera à la création de la Communauté de communes, prévue au 1er janvier 2013.

L'objectif d'une communauté de communes est de permettre un renforcement et une homogénéité des services sur l'ensemble du territoire, des économies par la mutualisation des moyens, une meilleure solidarité financière et la réalisation de nouveaux équipements structurants impossibles à réaliser pour une commune isolée.

Pour cela, les élus ont souhaité doter la future communauté de communes de larges compétences dans plusieurs domaines. La charge financière transférée des communes vers la communauté de communes dépassera les 5 millions d'euros au moment de sa création. Les charges transférées correspondent pour une compétence donnée à la différence entre les recettes et les dépenses.

Vu l'importance de notre commune, les charges transférées seront de l'ordre de 1,3 million d'euros pour Fronton soit 26% du total.

## Les finances

La communauté de communes disposera de sa propre fiscalité. Le principe retenu est la fiscalité additionnelle.

La communauté fixera et appellera elle-même les impôts locaux sur les 4 taxes : Taxe d'habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti, Contribution Foncière Economique ainsi que les ordures ménagères et la redevance spéciale. Ce produit fiscal servira à financer les charges transférées par les communes ainsi qu'une partie des nouveaux projets. Une nouvelle ligne apparaîtra donc sur l'avis d'imposition. Les taux d'imposition actuellement fixés par les communes seront revus à la baisse, compte tenu des charges transférées et de celles restant à charge de la commune. Chaque Conseil Municipal conservera son autonomie dans cette décision.

La Communauté de communes du Frontonnais va également percevoir une attribution de l'Etat au titre de la Dotation globale de Fonctionnement. C'est une recette nouvelle qui viendra atténuer les charges de fonctionnement. Cette dotation est estimée à environ 130 000 € en 2013 et 270 000 € en 2014.

## > Les compétences transférées

La loi fixe des compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace et le développement économique. Elle oblige aussi à choisir un certain nombre de compétences optionnelles.

La communauté de communes du Frontonnais a donc choisi d'autres compétences: la voirie, l'action sociale d'intérêt communautaire, la protection de l'environnement, le logement, le développement touristique, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les compétences transférées par les communes seront exercées par la Communauté de communes, dans des limites qui sont précisément définies. Elle interviendra donc en lieu et place des communes pour tous les domaines arrêtés dans les statuts, tels que l'ont voulu les élus, et déclinés ci-dessous.



## L'intérêt communautaire

Chacune des compétences de la communauté de communes s'exercera dans le cadre de l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes. Cet intérêt qualifie pour chacune des compétences les domaines dans lesquels les communes ont intérêt à agir ensemble plutôt que séparément. Lorsque pour une compétence retenue, l'intérêt communautaire n'est pas précisé, les conseils municipaux disposent d'un délai de deux ans pour le définir, à la majorité qualifiée (2/3 des communes).

### Exemples

- l'intérêt communautaire reste à définir pour la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales
- l'intérêt communautaire est à définir pour les Centres de loisirs
- l'intérêt communautaire est à définir pour les équipements sportifs et les équipements culturels.

Pour d'autres compétences, l'intérêt communautaire a été défini très clairement dans les statuts. Ces compétences seront exercées par la communauté de communes dès le mois de janvier 2013.

Pour la voirie, la communauté prendra en charge la création, l'aménagement et l'entretien des voies et leurs dépendances, des places et parkings ; sont déclarés d'intérêt communautaire toutes les voies communales et rurales sauf en lacune, tous les parkings ouverts au public, toutes les places publiques...

Une autre compétence importante est l'action sociale. Sont déclarés d'intérêt communautaire : les centres animations jeunesse, les crèches, les relais assistantes maternelles, le portage des repas, le transport des personnes (navette), les ateliers mémoire et équilibre, les logements d'urgence, les chantiers d'insertion, le forum social...

Pour la politique du logement sont prévues : la mise en œuvre d'un plan local de l'habitat, la création d'une Opération Programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH), la création et la gestion de logements d'urgence.

En matière d'environnement, la communauté de communes assurera la collecte, l'élimination, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Villeneuve les Bouloc.

Le groupement de communes est aussi compétent dans le domaine du tourisme : office de tourisme intercommunal, sentiers de randonnée, pistes cyclables, actions visant à développer le tourisme...

## L'administration

Un Conseil communautaire constitué de 35 délégués représentant chaque commune administrera la Communauté de communes. Le nombre de délégués par commune a été défini en fonction de la population. Le choix, par le vote des conseils municipaux à la majorité des 2/3, a été fait de donner un nombre minimum de deux délégués pour certaines communes alors que les textes ne leur en attribuaient qu'un seul. De ce fait, les trois communes les plus importantes auront 18 voix sur 35 alors qu'elles représentent 65% de la population.

→ Fronton aura 7 délégués sur 35.

→ Castelnau : 6 délégués ; Bouloc : 5

Le conseil communautaire a les mêmes attributions qu'un Conseil municipal dans les communes et le même mode de fonctionnement .Le Bureau compte dix élus, soit un par commune.

VILLE	POPULATION	Nbre DE SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Bouloc	4 112	5
Castelnau	5 397	6
Cepet	1 491	3
Fronton	5 489	7
Gargas	618	2
St Rustice	439	2
St Sauveur	1 726	3
Vacquiers	13 13	2
Villaudric	1 396	3
Villeneuve	1 026	2
<b>TOTAL</b>	<b>23 007</b>	<b>35</b>

## Les priorités d'action de la communauté

Le projet de communauté de communes qui a été voulu par les élus s'appuie d'abord par souci d'efficacité et d'économie, sur les structures existantes que sont les deux syndicats intercommunaux dissous et intégrés dans la nouvelle intercommunalité. La communauté de communes repose sur la mutualisation des services et la solidarité financière.

Le souhait des élus des 10 communes est d'améliorer et d'harmoniser les services sur l'ensemble du territoire et en priorité sur les plus petites communes qui ne disposent pas des mêmes moyens que les plus importantes. La qualité de la vie sociale du territoire constitue un aspect majeur. La communauté de communes aura donc pour priorité le renforcement des structures sociales existantes dans le domaine de l'aide à la personne, l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse.

Dans cet esprit, elle envisage dès 2013 la création de nouvelles places de crèche pour les communes qui n'en disposent pas encore, l'extension du transport des personnes à la demande ainsi que l'harmonisation d'autres services,... Le travail sera poursuivi pour la voirie, les ordures ménagères, mais sous l'administration de la communauté.

Conscients de l'enjeu, les élus et les responsables administratifs et techniques des mairies déplacent depuis plusieurs mois toute leur énergie afin que la Communauté de communes du Frontonnais apporte à son territoire un développement harmonieux et solidaire. Tout ce qui peut être précisé, clarifié, organisé, avant le transfert doit l'être. En vue de l'échéance du 1er janvier, les réunions se multiplient et les travaux s'intensifient dans les groupes d'élus, ainsi que dans les secrétariats de mairies et des syndicats qui sont largement mis à contribution. La communauté de communes devient ainsi tous les jours un peu plus une réalité.

L'organisation opérationnelle qui doit prendre en compte la localisation sur plusieurs sites du territoire a été proposée tout récemment aux élus des différents conseils municipaux. Le siège social sera à Fronton 51 avenue Adrien Escudier, dans l'ancienne maison des vins.

## Les moyens

Le transfert de compétences a des conséquences sur le personnel en poste dans les communes. Si l'agent travaille uniquement sur la compétence transférée, l'agent est automatiquement transféré dans la communauté de communes. Ainsi, environ trente agents communaux de Fronton, dont ceux de la crèche et quatre du service technique voirie, espaces verts, iront rejoindre la communauté de communes.

Lorsque l'agent ne travaille que partiellement sur la compétence transférée, il peut rester

en poste dans la collectivité où il se trouve. Une convention est alors établie avec la communauté de communes pour laquelle il travaillera une partie de son temps.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel actuellement en poste dans les syndicats dissous sera transféré, ce qui représentera un effectif global d'environ 90 agents dans la communauté de communes au 1er janvier 2013.

Au-delà du personnel, le transfert de compétences engendre également des transferts de matériel, de véhicules et de bâtiments. La communauté de communes prend en charge les frais afférents à ces matériels et bâtiments, y compris les charges financières des emprunts.

Un tel projet demande un travail important de préparation qui est réalisé avec l'appui des services de l'Etat. L'objectif des élus est de réussir parfaitement le démarrage de la communauté de communes du Frontonnais et d'assurer une totale continuité du service public auquel ils sont très attachés.

## Les enjeux



Avec l'intercommunalité, il s'agit de mettre en place une nouvelle organisation du territoire, avec moins de structures et plus d'efficience. Cette organisation est basée sur la mutualisation des moyens et la solidarité financière, afin de construire un territoire équilibré, plus fort et plus cohérent. La communauté de communes du Frontonnais doit permettre d'agir à une nouvelle échelle, voulue par le législateur, avec des décisions prises à 35. Cela suppose de la concertation, du respect les uns des autres, et un vrai projet de territoire, conforme aux objectifs qui ont été arrêtés dans le SCOT du nord toulousain approuvé le 4 juillet 2012.

# LA VOIRIE DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La communauté de communes exercera en lieu et place de la commune la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

→ **La création** : elle concerne l'ouverture et la construction d'une voie nouvelle,

→ **L'aménagement** : il s'agit des opérations d'aménagement de la voie : élargissement, redressement, nivellement, renforcement, carrefours, trottoirs,

→ **L'entretien** : ce sont les travaux destinés à maintenir les chaussées et leurs dépendances en bon état d'usage et de sécurité (balayage, déneigement, désherbage, entretien de revêtement...).

C'est donc la communauté de communes du Frontonnais et non la commune qui aura en charge la création, l'entretien et l'aménagement d'une grande partie de la voirie de notre commune. En effet, la compétence de la CCF portera sur toutes les voies communales et rurales (sauf en lacune), mais aussi sur leurs dépendances : trottoirs, accotements, fossés...

La communauté de communes s'occupera aussi de toutes nos places publiques, ainsi que des parkings ouverts au public : esplanade Pierre Campech, parking du Lycée, place du 11 Novembre, esplanade Marcorelle... Le parking affecté au personnel de la crèche impasse de la gare qui n'est pas ouvert au public reste communal.

Chaque commune pourra proposer un programme de travaux correspondant à l'enveloppe financière du pool routier, enveloppe fixée pour

deux ans par le Conseil général qui finance à hauteur de 51.25 % ces travaux.

La CCF assurera aussi la création et l'entretien des espaces verts qui font partie des dépendances de la voirie d'intérêt communautaire, et dont la liste a été clairement définie. Par exemple : la taille des haies, des arbres, la tonte des pelouses au bord de ces voies !

Le fleurissement et le mobilier urbain sont toujours de compétence communale. Les parcs et jardins, les stades seront toujours gérés et entretenus par la commune : square Gauzy, pelouses des terrains de jeu, espaces sportifs, parc de Xeresa...

Les statuts prévoient aussi que la CCF assure la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux de voirie quelque soit le type de voie. C'est elle qui réalisera les travaux d'aménagement sur routes départementales soumis à convention avec le Conseil général : les travaux d'urbanisation, d'aménagement de sécurité, d'aménagement de cheminement piéton, de piste cyclable, d'aménagement d'opérations privées... Le programme des travaux sera voté en conseil communautaire sur proposition de la commune et conformément aux règles qui régissent chaque type de voie.

## ZOOM

Les compétences sociales transférées à la Communauté de communes  
Pour y voir plus clair, voici la liste des services qui seront transférés dès 2013 à la communauté de communes et gérés par elle :

- Le portage des repas,
- La navette pour les personnes âgées,
- Les ateliers mémoire, équilibre, compétences clés,
- Le Centre Animation Jeunesse,
- Le Bureau de l'emploi,
- La crèche, le Relais Assistantes maternelles, la halte-garderie.

L'administration change, mais la communauté de communes assurera les mêmes services.

# LOGEMENTS D'URGENCE : FIN DES TRAVAUX

La commune qui avait déjà un logement d'urgence a souhaité en réaliser deux autres, pour mieux répondre aux situations difficiles.

Deux nouveaux T2 ont donc été créés dans un bâtiment communal allée Jean Ferran. La Mairie a sollicité pour ces travaux une subvention du Conseil Général.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la création et la gestion de logements d'urgence seront une compétence de la communauté de communes.

De ce fait, les trois logements d'urgence seront transférés à la communauté de communes qui assurera une partie de leur financement, et en aura bien sûr la gestion, en lien avec les services sociaux de la « Maison des solidarités ».

**> Une opération de lutte contre l'habitat indigne**

L'Etat engage, pour la première fois dans le Département, une opération de repérage de l'habitat indigne.

Cette campagne va avoir lieu dans notre commune. Elle doit permettre de repérer les logements présentant des signes forts de dégradation : humidité, installations électriques dangereuses, chauffage défectueux, infraction au règlement sanitaire départemental...

Le Bureau d'Etude Urbanis, mandaté par l'Etat, va intervenir à Fronton et peut éventuellement prendre contact avec vous.

Une visite de votre logement pourra vous être proposée par un ou des représentants d'Urbanis.

L'objectif de cette opération, à laquelle s'associe la commune, est de contribuer à l'amélioration de logements par la réalisation de travaux. Les différentes aides mobilisables pourront vous être présentées lors de ces visites, notamment celles de l'ANAH... (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

Pour plus d'informations :  
[www.habitatindigne.logement.gouv.fr](http://www.habitatindigne.logement.gouv.fr)  
[www.pastolosan.eu](http://www.pastolosan.eu)

**> Cantine scolaire : Paiement en ligne**

Prochainement votre site internet vous permettra de régler en ligne vos factures cantine à partir du module sécurisé TIPI proposé par le service du Trésor Public.

# LES TRAVAUX ROUTIERS : RÉALISATION 2012 ET PROJETS

**La Commune a poursuivi en 2012 des travaux d'aménagement de la voirie, de mise en sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.**

## Travaux 2012



Ces travaux ont été réalisés avec l'enveloppe budgétaire du pool routier.

- chemin de Bayssade : busage des fossés et trottoirs d'un côté,
- réseau pluvial terrain gymnase du lycée : busage du fossé, limitrophe au lotissement Nizézius
- ralentisseurs : 3 chemin de Cotité et 3 chemin de Capdeville
- création de la zone bleue en centre-ville : peinture et signalétique
- point à temps reprise de certaines routes
- création de 17 emplacements réservés pour les personnes à mobilité réduite : lycée, Espace Gérard Philipe, Halle des sports, Mairie Centre ville...

- lotissement la Bordette : trottoirs et chaussée L'aménagement devant l'école Balochan a fait l'objet d'un programme d'urbanisation sur RD. Il a été financé par le Conseil Général et la Commune.

## En projet

- mise en place d'une signalétique pour les services enfance-jeunesse,
- plateau ralentisseur rue de la Guingette,
- goudronnage impasse de la Marnière,
- avenue Pierre Contrasty : remise à niveau de la chaussée en haut de la côte
- un parking de 86 nouvelles places de stationnement sera réalisé côte Saint Roch près du stade, avec des travaux fin 2012 et début 2013 : ce nouveau parking sera créé en reculant la clôture du stade, en déplaçant l'entrée (portillon et portail), en créant un espace vert et en maintenant les deux bâtiments.
- plateaux sportifs au stade

Deux plateaux sportifs vont être réalisés à l'emplacement des plateaux existants. Ils permettront de répondre aux demandes du collège pour le volley, le hand-ball... Les accès au site seront revus. Ces plateaux seront financés sur le budget communal.

# TRAVAUX SUR DÉPARTEMENTALES

**Fronton compte 9 départementales et les projets de la commune sur ces RD doivent être inscrits dans un programme d'urbanisation du Conseil Général.**

Depuis septembre 2011, les règles du Conseil Général ont changé : une seule opération par an et une prise en charge graduée de la dépense, sachant que le Conseil Général ne participe plus au financement des projets pour les dépenses dépassant 300 000€ HT.

La commune a donc dû faire des choix :

- en 2012, l'aménagement rue de Balochan (RD71A), pour améliorer la circulation aux abords des écoles,
- pour 2013, le conseil municipal a demandé au Conseil Général l'inscription en travaux d'un giratoire RD 29, route de Villaudric, afin d'accéder au site de la nouvelle école élémentaire.



la route de Castelnau, le rond-point au carrefour RD29/RD4, l'urbanisation de la RD4, l'urbanisation de la RD47a (route de Fabas)... Ces projets sont bien avancés, mais les financements actuels du Conseil Général et le coût de ces projets obligent à les programmer sur plusieurs années.

## Projets sur RD en prévision !

De nombreux projets d'urbanisation sur d'autres RD ont été étudiés : la RD47, le busage de

# INAUGURATION DE L'EXTENSION DU LYCÉE PIERRE BOURDIEU

Le Président de Région Martin Malvy, et l'Inspecteur d'Académie ont inauguré le 6 septembre les nouveaux locaux du lycée.



## Une extension de 2000m<sup>2</sup>

Le lycée a été agrandi pour mieux répondre à la croissance des effectifs et offrir des conditions d'études encore meilleures. Sa capacité d'accueil pour le projet initial était de 600 élèves. Elle est passée à 1030. Il accueille aujourd'hui 961 élèves pour 830 en 2011.

L'extension est de 2000m<sup>2</sup>. Elle a permis la création d'un laboratoire de langues, de nouvelles salles de classe, l'extension du restaurant et la création du foyer des élèves. Vu l'augmentation démographique du secteur, le chiffre de 1030 devrait être atteint dans 2 ans, selon les

estimations de la Prouiseure Mme Mazet. Le terrain étant suffisamment grand, le lycée pourrait encore être agrandi... ou la carte scolaire revue !

## Le lycée, de 1999 à 2012...

La Région Midi-Pyrénées a voté la construction du lycée en juillet 1999. Fronton comptait 3900 habitants.

Le lycée, construit par la Région, a ouvert le 9 septembre 2004, avec 147 élèves soit 7 classes de seconde.

La commune a soutenu financièrement le projet.

A la suite d'une déclaration d'utilité publique, elle a financé l'achat de 8 hectares de terrain.

- 3ha viabilisés ont été cédés à la Région pour la construction du lycée
- 5ha ont été consacrés au parking et aux équipements sportifs.

La commune a financé en grande partie les terrains, le parking, le tourne à gauche sur la RD29, les réseaux (eau, assainissement, éclairage, défense incendie).

La commune a construit en 2005 un gymnase et en 2010 un terrain synthétique de grand jeu ainsi que des pistes d'athlétisme.

2012 : le lycée est un grand succès avec d'excellents résultats et un atout pour Fronton !

> **LGV : Bordeaux-Toulouse : enquête publique en 2013**  
Le ministre des transports a approuvé le 30 mars 2012 le tracé et les fonctionnalités de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Cette décision fait suite à une démarche de concertation et d'études menée pendant 4 ans qui a permis de faire évoluer le projet. Le tracé sur Fronton, Saint-Rustice, Castelnau et le nord de Saint-Jory a été optimisé. Sur Fronton, les modifications ont permis de diminuer les emprises, notamment sur les parcelles viticoles de Bellevue la Forêt.

Trois enquêtes d'utilité publique sont prévues en 2013 : une pour la ligne nouvelle, deux pour les aménagements de lignes existantes.

Chacune est accompagnée d'une enquête publique portant sur la mise en compatibilité des PLU et autres documents d'urbanisme.

La déclaration d'utilité publique aura lieu en 2014. Elle emporte la mise en compatibilité du PLU.

> **Erratum : Zone bleue en centre-ville**

Les heures indiquées dans le dernier bulletin municipal étaient incomplètes. Veuillez nous excuser de cette erreur.



Voici les heures  
Du mardi au samedi, sauf jeudi matin et jours fériés : de 9h à 12h et de 14h à 19h.  
Durée 1h30.

Les disques sont disponibles

- en Mairie,
- chez les commerçants,
- à l'office de tourisme (Maison des Vins).

# UN « CHENIL » À CASTELNAU ?

Un permis de construire en zone agricole a été déposé en Mairie de Castelnau pour la construction d'un « chenil » et d'un logement de fonction.

Ce chenil de moins de 50 chiens nécessite une simple déclaration et non une autorisation avec un dossier d'enquête en Préfecture. Mme le Maire, considérant que ce projet généreraient des nuisances sonores pour le quartier de Pourradel, soutient les riverains.

Après un entretien avec M. Grégory Pilipczuk, président de l'association, « non au chenil », elle a saisi par courrier la Mairie de Castelnau.

# COMPTEURS D'EAU : ATTENTION AU GEL

Les compteurs d'eau n'aiment pas le gel. Avec l'arrivée du froid, il est nécessaire de protéger votre compteur d'eau du gel. En isolant le compteur, vous évitez les désagréments d'une rupture ou d'un remplacement.

> **Bientôt 16 ans !**  
Pensez au  
recensement  
Une démarche citoyenne

Le recensement des jeunes, garçons et filles, auprès de la Mairie de leur domicile est une démarche obligatoire qu'ils doivent effectuer dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>e</sup> anniversaire. Cette démarche en Mairie pour vous enregistrer permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. Elle favorise par ailleurs l'inscription automatique sur les listes électorales. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**Comment s'inscrire ?**  
A la Mairie de Fronton : se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.  
Par internet : créer votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

> **CCAS: Repas des ainés**

Le CCAS invite les ainés à un repas de fête le mardi 11 décembre.



A quelques jours de Noël, les ainés de Fronton seront reçus à l'Espace Gérard Philipe par Mme le Maire, les élus et membres du CCAS pour un repas de fête. Gastronomie, convivialité et musique sont au programme. Et cette année, un spectacle de magie vous apportera de multiples surprises !

Les personnes qui ne peuvent pas venir à l'Espace Gérard Philipe recevront un panier gourmand.

## LUDOthèque : OUVERTURE JANVIER 2013

**La ludothèque municipale va ouvrir prochainement ses portes au sein de la médiathèque. C'est un nouveau service culturel, un lieu d'animation et d'échanges autour du jeu.**



### Jeux, jouets et ateliers...

La ludothèque va s'installer au rez-de-chaussée de la médiathèque, dans un espace aménagé avec du mobilier spécifique. Ce projet sera financé par le Conseil général, la CAF et la commune.

La première vocation de cette ludothèque sera le prêt de jeux et de jouets. Cependant, le prêt n'est qu'une facette de cette structure d'animation socio-culturelle. La ludothèque est aussi un lieu de rencontres, qui proposera des espaces jeu et des ateliers. Elle sera ouverte aux familles et aux différents établissements de la ville.

### A vous de jouer !

Le jeu n'est pas réservé aux enfants. La ludothèque touche toutes les populations : petits et jeunes enfants, adolescents, adultes, scolaires, étudiants, personnes âgées. Elle offrira un grand choix de jouets et de jeux, de différents types et pour tous les âges. Vous y trouverez donc des puzzles, des jeux de construction et d'assemblage, de nombreux jeux de règles : stratégie, ambiance, plateau, jeu à deux, bluff... De quoi ravis les petits et les grands !

La ludothèque ouvrira en janvier 2013, le mercredi et le samedi toute la journée. Elle interviendra aussi dans les structures petite enfance, jeunesse, Alae. La carte d'adhésion sera séparée de celle de la médiathèque. Tarifs annuels : famille frontonnaise 10€, tarif réduit pour étudiant et bénéficiaire du RSA sur présentation d'un justificatif 5€. Prêt gratuit limité à deux jeux par famille pendant deux semaines. La ludothèque sera animée par Audrey Kermarec.

**Vos jeux s'ennuent seuls dans vos placards, faites-en don à la ludothèque. Ils retrouveront une nouvelle jeunesse.**

## PAYSAGE : INVENTAIRE PARTICIPATIF DES ARBRES REMARQUABLES

L'association Arbres et Paysages d'Autan dont la ville de Fronton est adhérente travaille sur un inventaire des arbres remarquables en Haute-Garonne.

Dans ce cadre, elle invite les habitants à remplir une fiche d'identification pour signaler un arbre remarquable repéré sur le territoire.

Arbre témoin de l'histoire du village, de votre famille, arbre aux dimensions et âge exceptionnel, arbre marqueur du paysage, qu'il soit

en bord de routes ou de chemins, sur les places, près des églises et cimetières, dans les parcs et jardins, privés ou publics, si vous connaissez un arbre remarquable, signalez-le !!

L'association Retraite active à la demande de la Mairie s'est associée à cette démarche. Présidente : Odile Baltardive au 05 61 09 16 39 Fiche d'identification téléchargeable sur le site : <http://www.arbresetpaysagesdautan.fr>

## TOUTE L'ACTUALITÉ MUNICIPALE EN DIRECT

Si vous disposez d'une adresse mail, vous pouvez vous inscrire à la Newsletter sur la page d'accueil du site internet de la Mairie de Fronton et recevoir toute l'actualité municipale en direct. [www.mairie-fronton.fr](http://www.mairie-fronton.fr)

# AUTOMNALE DES ARTS 2012 :

## PLACE À L'IMAGINATION ET À LA CRÉATION

Le grand rendez-vous annuel des artistes attire tous les ans de très nombreux visiteurs, nouveaux ou habitués du salon.

Du 24 novembre au 2 décembre, près de 150 artistes, peintres et sculpteurs locaux et régionaux exposent à l'Espace Gérard Philipe leurs créations variées. Diverses techniques artistiques sont présentées : huile, acrylique, aquarelle, pastel, encres, fusains, collages, techniques mixtes, pour la peinture. Pour la sculpture : vitrail, bois, marbre, terre cuite, papier, fer, bronze, matériaux de récupération.

**Cinq invités d'honneur parrainent cette exposition**

→ Pour la peinture :

- Michel Bouillé, acrylique abstrait
- Gil De Bassan, acrylique fluorescente
- Jean-Claude Papeix, aquarelle

→ Pour la sculpture, deux sculpteurs, formés à Carrare :

- David Leger, tailleur de pierre et de marbre
- Marion Rivière, tailleur de pierre, marbre et bronze, spécialisée dans l'art animalier

Les élèves de l'école élémentaire Jean de la Fontaine, de l'école maternelle Joséphine Gargrigues, des ateliers d'arts plastiques du collège Alain Sauary ainsi que les enfants des Centres de Loisirs, du Centre de la Petite Enfance et du Relais d'Assistantes Maternelles présentent leurs dernières créations. Ils visitent tous les jours l'exposition avec leurs enseignants et animateurs. L'éveil artistique fait d'ailleurs partie de la plu-



part des programmes scolaires et périscolaires.

Trois associations frontonnaises participent à ce salon : l'Atelier de la Gribouille qui compte une vingtaine d'artistes, Déco Loisirs avec ses objets d'arts décoratifs et le Club Philatélique avec ses timbres rares sur les grands peintres du monde. Des artistes bénévoles participent au salon en animant des ateliers.

L'Automnale des Arts reste à Fronton l'animation artistique la plus appréciée car elle met en valeur la création, l'imagination humaine qui paraît sans limites. L'art peut être source de joie, mais aussi partage et invitation au voyage.



## NOËL DES PETITS FRONTONNAIS

La Municipalité invite les enfants de la commune à venir voir le spectacle « Deux guitares et un crayon ». Rendez-vous samedi 22 décembre à 15h30 à l'Espace Gérard Philipe.



Entrainantes, dynamiques et ludiques, les « chansons dessinées » de Pierre et Vincent emportent petits et grands dans une fête de sons et de sens. Deux voix qui enchantent et une main complice qui croque leur univers avec humour et finesse ! Ce spectacle original qui mêle chansons et dessins ravira les yeux et les oreilles. Humour, tendresse et poésie garantis pour ce spectacle offert à tous les enfants !

Le spectacle sera suivi d'un goûter.

> Cinéma : la commune offre une séance à chaque élève



Noël, c'est le temps des cadeaux aux enfants des écoles. Depuis plusieurs années, une séance de cinéma est offerte aux élèves des écoles maternelles et de l'école élémentaire. Ces séances sont proposées en fin d'année par Cinéfol 31, exploitant du cinéma de Fronton. Cette année, les élèves de l'école élémentaire pourront voir « Zarafa », une histoire d'amitié entre un petit garçon et une girafe. Pour les plus petits, il s'agira du film « Le gruffalo » avec plusieurs petites histoires d'après l'album jeunesse de Julia Donaldson. Ce cadeau « Cinéma » a beaucoup de succès. C'est ainsi qu'en 2011, 626 enfants et leurs accompagnants ont bénéficié d'une séance gratuite à Ciné Fronton.

> Vœux aux Frontonnais et nouveaux arrivants

Le vendredi 4 janvier à partir de 19h, Marie-Hélène Champagnac et son conseil municipal invitent les frontonnais à l'Espace Gérard Philipe pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

La Municipalité convient plus particulièrement à cette soirée les nouveaux arrivants sur la commune. Les élus et les représentants des associations auront ainsi l'occasion de les rencontrer et de répondre à leurs questions. Un buffet dînatoire sera offert à l'issue de cette soirée.

## QUATRIÈME ÉDITION DU FESTIVAL « DES ENFANTS ET DES LIVRES »

Ce festival est organisé par la Médiathèque. Il se tiendra à l'Espace Gérard Philipe les 21, 22 et 23 mars.

**Journées scolaires : jeudi 21 et vendredi 22 mars**

**Tout public : samedi 23 mars**

Les trois écoles de la commune participeront à ce Festival et recevront des auteurs sur les trois journées : les 8 classes des écoles maternelles recevront Claire Garralon, illustratrice (collage, peinture, crayon...), les 6 classes de Cp et CE1, Thierry Dedieu, auteur, illustrateur et les 3 classes de CE2 Jeanne Failevic, auteur dont ils étudient le roman « le livre de Rattana ». Les 7 classes de CM1 et CM2 recevront Annie Jay, auteur romans historiques.

La commune de Villaudric participera à l'évènement avec l'illustratrice Cécile Hudrisier, le samedi pour la journée « dédicaces ».

Des animations variées et des expositions seront proposées à l'Espace Gérard Philipe : les travaux des enfants effectués en classe avec les auteurs, une exposition de la médiathèque départementale. La librairie de la Renaissance proposera les livres des auteurs rencontrés et un choix pertinent d'ouvrages pour enfants.

L'association frontonnaise Art, Théâtre et Comédie présentera le samedi matin une pièce de théâtre adaptée de deux albums de Thierry Dedieu par Séuerine Megdiche. L'Heure du Conte animera l'après-midi.



# NOUVEAU À FRONTON

## Centre Petite Enfance



Au Centre multi accueil, l'association Enfance-Toute culture agréée par le REAP, réseau écoute accompagnement des parents propose des ateliers d'éveil musical et corporel. Plus d'infos dans le prochain bulletin.

Au Relais d'Assistantes Maternelles, des ateliers d'éveil musical par J. Pontignac sont proposés aux enfants et aux assistantes maternelles.

## Association Demensius

Sonorisation, éclairage, enregistrement, animation, tout type d'évènement

**Présidente :** Doriane Moreno

**Contact :** 15 avenue Saint-Exupéry  
demensius@live.fr  
[www.myspace.com/demensius](http://www.myspace.com/demensius)  
[www.demensius.wifeo.com](http://www.demensius.wifeo.com)

## Rando Quad Aventure



ZA de la Dourdenne  
09 82 577 779  
06 80 24 06 57  
[www.rando-quad-aventure.com](http://www.rando-quad-aventure.com)  
[info@rando-quad-aventure.com](mailto:info@rando-quad-aventure.com)

Cette association propose un voyage au cœur du vignoble avec des parcours variés à travers des randonnées accompagnées et accessibles à tous. Pas d'exploit sportif mais plutôt un défi émotionnel. Un accueil convivial est assuré par Eric Giacobone.

## Appel lancé par l'USF Football



Si vous avez dans vos archives des données qui pourraient nous aider à rédiger l'histoire du Club, nous sommes preneurs.

Deux nouveautés

- une équipe féminine junior de Futsal est née : 12 adolescentes
- une équipe féminine de Futsal composée de mamans et de filles âgées de plus de 18 ans.

## Dauphins du Frontonnais

Erratum : une erreur s'est glissée dans le liuret associatif de septembre 2012 : l'adresse mail est la suivante : [dauphinsdufrontonnais@gmail.com](mailto:dauphinsdufrontonnais@gmail.com)

Entraînements piscine : le samedi de 19h à 21h à la piscine de l'Union.

Entraînements halle des sports : le mardi et le jeudi de 19h30 à 21h

Entraînement au lac : le dimanche au lac de Bressols ou de Fenouillet

## ACAPLA : ASSOCIATION DES COMMERCANTS

Un nouveau bureau et des projets

**Président :** Raphaël Chaves, brasserie l'Andalou

**Président adjoint :** Ghislaine Coeurueille, Fronton Conduite

**Secrétaire :** Philippe Lemasson, Optic Look

**Secrétaire adjointe :** Frédérique Picat, pharmacie Picat

**Trésorier :** Fabrice Marelo, Axeo

**Trésorier adjoint :** Emmanuel Assoulant, coiffeur

La nouvelle équipe est à pied d'œuvre. Elle propose l'opération « Magic Noël » gérée et organisée par la CCI 31 : concours vitrine, jeux et animations pour les clients... et de nombreux lots à gagner ! Les commerçants participeront aussi au Marché de Noël organisé par la Mairie le Dimanche 16 décembre.

# NOUVEAUX COMMERÇANTS

## NOUVEAUX LOCAUX

**PANIERS BIO À SAUMATÉ**

Daniel Lumbierres,  
maraîcher bio certifié  
Ecocert, apiculteur (miel  
toutes fleurs)  
Paniers sur commande  
à venir retirer sur place  
le lundi soir entre 18h et  
20h  
3 impasse de Saumaté  
05 61 82 18 91  
06 61 24 03 69

**ARTISAN PLAQUISTE  
PEREIRA MENDONCA  
ANTONIO**

400C chemin de  
Pourradel  
06 71 83 15 67  
05 61 58 44 58

**COMPTE S A LA CARTE**

Gestion administrative,  
comptable et  
commerciale  
Optimisez votre temps,  
consacrez -vous à votre  
métier, sous-traitez vos  
tâches administratives.  
*Laetitia MARTY*  
06 28 01 09 60  
[comptesalacarte@gmail.com](mailto:comptesalacarte@gmail.com)  
<http://comptesalacarte.blogspot.com/>

**SOCIÉTÉ AMLAN**

Communication.  
Sites Internet. Vidéos.  
Evénementiels.  
Formations  
Contact : Christophe  
Froissant 09 72 17 04 40  
06 49 60 45 79  
[contact@amlan.fr](mailto:contact@amlan.fr)

**L'ATELIER FORM**

Fitness, musculation,  
step, vélo training,  
cardio, squash, foot en  
salle, coaching perso  
*Ouverture : du lundi au  
vendredi de 9h à 22h  
samedi de 9h à 17h  
ZA de la Dourdenne  
06 84 80 94 62*

**BOULANGERIE,  
PATISSERIE : AU PALAIS  
DES DOUCEURS**

Emilie et Thierry  
Pairault, artisans  
boulanger pâtissier,  
vous accueillent le  
lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi et samedi de 6h  
à 13h et de 15h30 à 19h30  
dimanche de 6h à 13h  
Fermé le mardi  
63 avenue Adrien  
Escudier - 05 61 82 96 72

**BOUCHERIE AL BARAKA**

Boucherie –Charcuterie  
halal et alimentation  
générale  
*Ouvert du mardi au  
dimanche de 9h à 21h  
fermé le lundi  
18 allée du Général Bavielle  
06 27 45 46 91*

**RESTAURANT MAK BAP'S  
KEBAB**

Sandwicherie et  
spécialités orientales sur  
place ou à emporter  
*Ouvert du lundi au  
dimanche de 11h à 14h30  
et de 18h à 22h30  
39 avenue Adrien  
Escudier 06 21 96 76 75*

**MAISON DE LA PRESSE**

Place du 11 novembre  
05 61 82 41 37. David  
Bertal et son équipe vous  
accueillent du lundi au  
samedi de 7h à 19h30  
en journée continue, le  
dimanche de 8h à 13h  
dans de nouveaux locaux.

**SAÏA DOGS**

Toilettage pour chiens et  
chats et accessoires  
Céline Brusadin vous  
accueille du mardi au  
samedi de 9h30 à 12h et  
de 15h à 18h sur rdu  
Esplanade Marcorelle  
05 62 79 20 91

### A l'heure de l'intercommunalité

Fronton entrera en 2013 dans la communauté de communes du frontonnais avec 5700 habitants et un très bon niveau d'équipement. Après deux ans de travaux préparatoires à la communauté de communes, le constat est simple, sauf pour l'opposition qui est en permanence de mauvaise foi : notre commune évolue bien et sa qualité de vie est appréciable.

Fronton est la seule commune du territoire à avoir un collège, un lycée, une médiathèque, un cinéma, trois gymnases, tout en offrant des services enfance jeunesse complets : ALAE, ALSH, centre animation jeunesse, crèche, halte-garderie et relais assistantes maternelles. La commune propose aussi depuis longtemps des services d'aide à la personne : portage des repas, navette, ateliers, ainsi qu'un Bureau de l'Emploi. Notre Municipalité a créé les seuls logements d'urgence de la communauté de communes. Elle n'a pas attendu les leçons de morale des élus d'opposition pour soutenir plusieurs projets de logements sociaux, aujourd'hui livrés ou en voie d'achèvement et mener une action sociale digne de ce nom. A moins d'avoir courte vue ou peu de mémoire, il est permis de se rappeler d'autres équipements nouveaux depuis 2008 : la crèche, l'extension de la Gendarmerie, l'extension de la maternelle, la Maison des vins et du tourisme, la nouvelle station

d'épuration, le centre technique municipal, le terrain de sports synthétique, le cinéma numérique... Il y a eu aussi, bien visibles de tous, des trottoirs, ronds-points, îlots et autres aménagements routiers, malheureusement de plus en plus limités par des enveloppes budgétaires que l'opposition s'empresse d'ignorer! Oser dire que la commune s'enlise est une aberration.

Au lieu de dénigrer la commune, votre commune, la minorité ferait mieux d'oublier le débat politique. Peut-être alors pourrait-elle s'apercevoir que Fronton est une commune attractive, recherchée, ce qui est plutôt bon signe ! Il suffit d'ouvrir les yeux pour considérer que nous sommes déjà bien lotis. A l'heure de l'intercommunalité, affaiblir notre commune avec des formules chocs, préférer 7 délégués communautaires à 9, c'est lui porter tort. La commune, il faut la défendre !

Voilà ce que nous continuerons de faire, en restant fiers de ce que Fronton est devenu, en espérant le meilleur de l'intercommunalité.

**Marie-Hélène Champagnac**

*Pour le groupe majoritaire "Vivre Fronton"*

A chaque parution du bulletin municipal, vous pouvez lire le « droit d'expression » des groupes d'élus qui composent le Conseil Municipal. Le Code général des collectivités territoriales dans son Article L. 2121-27-1 mentionne qu'ont droit à une tribune les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Les modalités d'application sont encadrées par ce qui est appelé le règlement intérieur de la Commune. Ainsi ce « droit d'expression de l'opposition » permet d'assurer aux habitants une information pluraliste.

Il est donc la perception que nous pouvons avoir d'une situation, d'un évènement, d'un budget ... à un instant « T ». C'est comme cela que nous avons abordé parmi de nombreux sujets :

- Le square Gauzy, qui grâce à notre persévérance aura vu les travaux se réaliser,
- Sur le thème du budget, la forte augmentation des impôts en 2009, les points de divergences sur les choix pour les années 2011 et 2012,
- Les logements d'urgence et les logements sociaux,
- La remise en peinture des façades du bâtiment rue A. Escudier, (cf. : Débat d'Orientation Budgétaire 2011)
- La zone bleue, (cf. droit d'expression du bulletin municipal de 2012)
- Sans oublier les trottoirs et les abords de l'école Balochan.

Il est important de préciser que 7 années se sont écoulées depuis l'ouverture de l'école.

Il semblerait que la commune qui s'était endormie durant quelques années se réveille en sursaut.

Bien sur, à tout cela on nous a déjà répondu. « Il y a des choix à faire ... », (cf. : CM)

Mais quels choix méritent de faire passer la sécurité aux abords des Ecoles après autant d'années ???

Mais alors, pourquoi nos textes semblent-ils ou paraissent-ils si souvent en décalage.

La raison est toute simple, nous devons, toujours au nom du sacro-saint « règlement intérieur », transmettre notre droit d'expression très en amont, pour des raisons de mise en page, d'impression...

Mais vous aurez bien compris que cela n'est que prétexte pour répondre à nos questionnements et interrogations.

Même si cela n'est très déontologique, comment ne pas résister à la tentation.

Laissons donc maintenant la Majorité municipale utiliser son « droit d'expression » ...

**Jean-Marc Pieralli**

*pour le groupe Fronton Ensemble Pour Demain  
Conseiller Général remplaçant*

# ★ NOËL DES PETITS FRONTONNAIS ★



Espace Gérard Philipe

15h30

Spectacle  
et goûter offerts  
par la Commune

★ Samedi 22 Décembre

